



Plainte pour nuisance sonore (aboissements)

Par **lggy_old**, le **09/08/2007 à 16:46**

Bonjour,
Le voisin de mes parents se plaint des aboiements et gémissements de leur chien. Mon père étant seul actuellement, sa chienne aboie et gémit quand il sort sans elle. Etant propriétaire du logement (mais habitant à l'étranger), j'ai contacté le voisin en lui assurant que j'allais faire tout mon possible pour régler la situation (je lui ai signalé que j'arrivais en France le 11/08 et emmenais mon père et sa chienne avec moi en vacances- à mon retour, le problème ne se posera plus parce que ma mère sera là). Je reçois aujourd'hui un e-mail de sa part m'annonçant qu'après une accalmie, la chienne avait recommencé à aboyer un soir et qu'il avait l'intention de déposer une main courante au commissariat. Il a appris que mon père avait eu un accident vasculaire cérébral il y a 10 ans, et il a également l'intention de faire intervenir une assistante sociale pour déterminer si nous avons le droit de laisser mon père seul. Je précise que mon père est parfaitement autonome, et absolument pas handicapé physiquement. C'est sur ce point que j'aimerais avoir des éclaircissements : a-t-on le droit de s'immiscer dans la vie privée des gens de cette façon? Y-a-t'il un recours? Par ailleurs, cette personne, tout comme cette supposée assistante sociale, ne savent absolument rien du dossier médical de mon père.

Par **poupee_russe92**, le **09/08/2007 à 17:38**

Bonjour,
votre voisin n'a ABSOLUMENT pas à s'immiscer dans la vie de votre famille et se verra claquer la porte au nez de l'assistante sociale!!
Les personnes habilitées à demander éventuellement le placement de qqun ou sa mise sous surveillance pour des raisons de santé sont la famille.
Il s'agit tout bonnement d'une technique d'intimidation de sa part.
Cordialement.
Esther

Par **Igggy_old**, le **09/08/2007** à **20:57**

Merci beaucoup de votre réponse, je suis soulagée!